

(REGARDS SUR)



BULLETIN D'INFORMATION du
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR
Section Charlotte Nivault

SNU ipp.28 - ACTUALITÉS



(REGARDS SUR)
SNUIPP.28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL

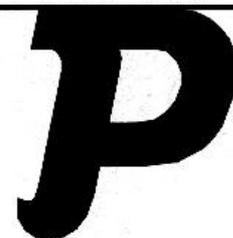
Supplément 1 au Numéro 71 – mai 2013

AUX COLLÈGUES SANS AFFECTATION, AUX ÉCOLES

Dispensé de timbrage **GELLAINVILLE PPDC**

Spécial « phase d'ajustement » Mouvement 2013

Code
personnel
ci-dessous



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE : 29/05/2013

218 collègues et de nombreuses écoles sont directement intéressés par cette nouvelle phase du mouvement.

Cet envoi est principalement à destination des collègues restés sans affectation à l'issue de la phase principale du mouvement.

Le SNUipp adresse aux écoles et à ces collègues, les éléments d'information de cette partie du mouvement afin que chacun en ait connaissance.

Pour le SNUipp, être délégué du personnel, c'est non seulement en toute transparence donner toutes les infos à l'ensemble de la profession mais au-delà, c'est être à l'écoute et faire des propositions qui bénéficient à l'École et ses personnels.

Des précisions concernant les postes, les points... se situent dans cet envoi et sur le site du SNUipp.

IMPORTANT :

Il est absolument nécessaire que vous nous renvoyiez la fiche de contrôle syndical jointe à cet envoi. C'est le seul moyen efficace dont nous disposons pour vérifier que l'administration a retranscrit la totalité de vos vœux, ainsi que tous les éléments de votre barème, en particulier les priorités et l'âge.

En effet, c'est l'administration qui saisira ces priorités, c'est donc au cours de cette opération que des erreurs peuvent survenir. Les vœux géographiques ne faisant pas l'objet d'une saisie informatique, il est indispensable que nous en ayons une copie rapidement et pour tous.

C'est donc pourquoi nous avons besoin de toutes les fiches pour vérifier la bonne saisie des vœux des collègues et garantir à tous un traitement équitable.

*Cette année retour à la
saisie sous I-Prof !
Merci le SNUipp-FSU*



Champhol, le 28 mai
Vos délégués du
personnel

Comment ça marche...

Une réunion spéciale 2ème Phase aura lieu le 5 juin à 9 h dans nos locaux.

Nous vous donnerons la liste définitive et les infos sur les priorités.

**ATTENTION
CET ENVOI CONTIENT
UNE FICHE DE CONTRÔLE
SYNDICAL**

Sommaire :

- P 1 : Édito
- P 2 : Phase d'ajustement
- P 3 : Fiche de contrôle
- P 4 : Regroupements de communes

SNUipp 28 - 3, rue Louis Blériot - 28300 CHAMPHOL . Site: <http://28.snuipp.fr>
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : snu28@snuipp.fr

Spécial phase d'ajustement—Mouvement 2013



CALENDRIER DES OPÉRATIONS

⇒ **Vendredi 31 mai :**

mise en ligne des postes sur le site de l'IA

⇒ **Du 1er au 7 juin :**

saisie des vœux sur I-prof et envoi papier des vœux géographiques (pour tous) et des fractions souhaitées (pour les collègues à temps Partiels) *annexe 8*

⇒ **Mercredi 12 juin :**

Envoi des accusés de réception dans les boîtes I-prof

⇒ **Vendredi 14 juin :**

Date limite en cas de désaccord sur le barème
>02.36.15.11.98

⇒ **Mardi 2 juillet :**

CAPD mouvement phase d'ajustement, exeat-ineat,

⇒ **Vendredi 26 août :**

CAPD affectations de rentrée.



TOUS LES RÉSULTATS L'APRÈS-MIDI du 2 juillet

Au 02-37-21-15-32

Sur le site du SNUipp (avec votre code perso)

Par mail aux écoles, aux syndiqués et aux collègues nous ayant retourné leur fiche de contrôle (page 3)

BARÈME

Ancienneté Générale des Services au 31/12/2011
(1 pt par an + 1/12 par mois + 1/360 par jour)
+ points supplémentaires (cf cadre ci-dessous).

POSTES ENTIERS FRACTIONNÉS :

Si je travaille à temps plein, puis-je ne postuler que sur une partie de poste?

Non, le couplage ne peut être défaut.

DIRECTION D'ÉCOLE

Je postule sur un poste de direction. Mais je ne suis pas inscrit sur liste d'aptitude. En ai-je le droit?

Oui !!!

Devrais-je faire fonction?

Tous les postes de direction d'école sont attribués en tant qu'adjoint. (C'est le conseil des maîtres qui décide qui assurera l'intérim.)

NOMINATION D'OFFICE :

Et si je n'ai aucun de mes vœux sur poste?

Tous les postes parus seront affectés à l'issue de la phase d'ajustement à partir de l'extension géographique. Par conséquent, il est important de bien remplir les cinq vœux géographiques de la fiche « FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR PHASE D'AJUSTEMENT ET AFFECTATION D'OFFICE MOUVEMENT 2012 » qui doit être adressée à l'IA (annexe 8).

PRIORITÉS, POINTS SUPPLÉMENTAIRES

J'ai été nommé l'an dernier lors des affectations de rentrées. Ai-je droit à une priorité?

Ces points supplémentaires ne sont accordés qu'aux enseignants nommés lors des deux premières phases du mouvement de l'année dernière.

Si le poste fractionné est reconduit à l'identique, une priorité absolue est accordée.

50 points sont accordés si le poste fractionné est reconduit en partie. Cette bonification est accordée sur toutes les fractions occupées en 2012-2013.

DROIT D'OPTION :

Pourrais-je obtenir ce poste à titre définitif?

Si vous êtes nommé sur un poste resté vacant à l'issue de la 1ère phase, vous pourrez si vous le souhaitez obtenir ce poste à titre définitif. Ces postes apparaissent sur un document accompagnant la liste des postes.

TEMPS PARTIEL

A temps partiel, puis-je postuler sur un support entier ?

Les collègues travaillant à temps partiel doivent postuler sur un poste entier. S'ils demandent des postes entiers fractionnés, ils doivent nécessairement préciser sur l'*annexe 8*, la partie du poste qu'ils souhaitent. De même, il faut le signaler sur la fiche de contrôle syndical du SNUipp en numérotant la partie du poste prioritaire.

GRUPE DE TRAVAIL DU 28 MAI POSTES FRACTIONNÉS PROPOSÉS EN SECONDE PHASE DU MOUVEMENT, POSTES BLOQUÉS POUR PES ET POSTES BLOQUÉS POUR CONTRACTUELS

Seuls les représentants du personnel du SNUipp-FSU.28 étaient présents à ce groupe de travail.

Nous avons donc défendus toutes les situations des écoles qui étaient dans des situations difficiles (cumul PES-contractuels difficilement compatibles, couplage ne prenant pas en compte la réalité de fonctionnement des écoles).

Certaines de ces situations nous avaient été relayées par des courriers de collègues ou d'écoles.

Comme nous l'avions demandé nous avons obtenu de commencer cette étude par le déblocage de certains supports afin de retrouver plus de cohérence globale pour la phase d'ajustement. Le DASEN semble avoir entendu nos arguments, mais n'a pas encore donné de réponse, un certain nombre de situations étant encore incertaines.

Dans cette même logique nous avons proposé des changements dans les couplages proposés en phase d'ajustement.

Nous continuerons de travailler en direction des services pour faire aboutir toutes les situations évoquées dans l'intérêt des écoles et des collègues.

La liste des postes proposés en phase d'ajustement paraîtra le 31 mai, la saisie des vœux est à faire sur I-prof du 1er au 7 juin.

Vos représentants du personnel au groupe de travail : Céline Prier, Hugues Villemade et Pascale Dunoyer.



CONTRÔLE SYNDICAL MOUVEMENT 2013 2e PHASE

Exercice à temps partiel en 2013/2014

oui quotité:%

NOM : Prénom : Téléphone :
 Nom de jeune fille : Date de naissance : Mail:.....
 Adresse personnelle :

AFFECTATION ACTUELLE : (voir PV d'installation)
 (si vous occupez un poste fractionné, indiquez le détail de celui ci)

%	Poste	École	Ville

Nomination en :
 phase d'ajustement 2013 - PES - autre

Titres professionnels
 (CAPSAIS, CAFIPEMF, Liste aptitude direction)

Éléments du barème

AGS au 31/12/12
 _____ ans _____ mois _____ jours

Vous exercez en ZEP ou en CLIS SEGPA EREA ou IME de façon consécutive depuis _____ ans

SI VOUS EXERCEZ À TEMPS PARTIEL, INDIQUEZ DE FACON CLAIRE LA OU LES PARTIE(E) DU POSTE SUR LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ FONCTIONNER PRIORITAIREMENT.

RANG	CODE			LIBELLÉ de vos vœux
exemple	1515	899	789	1/4 dcom ecole X, 1/2 dech dir ecole y, 1/4 adj mat ecole Z
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

VOEUX SUR ZONES GEOGRAPHIQUES

- Si vous êtes professeur des écoles stagiaires, Seriez-vous volontaire pour enseigner en RRS ou ECLAIR ? OUI
NON

(Numéroter de 1 à 5 dans la colonne correspondante) **UN SEUL CHOIX PAR LIGNE**

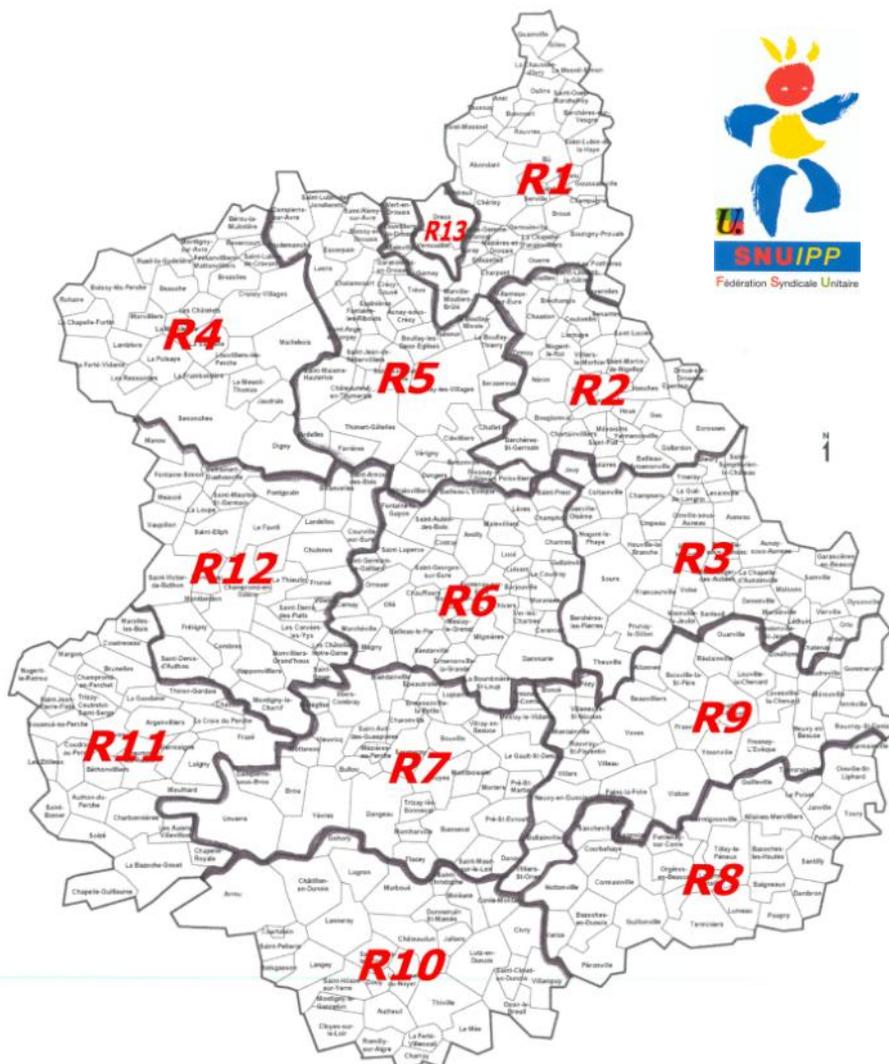
REGROUPEMENT	ADJT ELEM	ADJT MAT	TR	ASH	TOUT POSTE

Quel est pour vous le critère déterminant ? GEOGRAPHIQUE PEDAGOGIQUE

Cette fiche ainsi que tous les éléments que vous transmettez à l'administration est à retourner avant le vendredi 21 juin

SNUipp 28 - mouvement 2013 - 3, rue Louis Blériot. 28300 CHAMPHOL

Regroupement de communes—Mouvement 2013



Regroupement 1 :

Berchères/Vegre, Rouvres, Gilles, Guainville, Le Mesnil-Simon, Saint-Ouen-Marchefroy, La Chaussée d'Ivry, Oulins, Saussay, Sorel-Moussel, Broué, Germainville, Serville, Mezières-en-Drouais, Ouerre, Faverolles, Abondant, Anet, Boutigny-Prouais, Bu, Cherisy, Dreux, Garnay, Goussainville, Luray, Marville-Moutiers-Brulé, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Lubin-de-la-Haye, Vernouillet, Vert-en-Drouais.

Regroupement 2 :

Chaudon, Saint-Laurent-la-Gâtine, Berchères-Saint-Germain, Coulombs, Saint-Piat, Yermenonville, Bailleau-Armenonville, Bouglainval, Droue/Drouette, Ecrosnes, Epernon, Gallardon, Gas, Hanches, Maintenon, Néron, Nogent-le-Roi, Pierres, Saint-Martin-de-Nigelles, Villemeux/Eure, Villiers-le-Morhier

Regroupement 3 :

Francourville, Houville-la-Branche, Saint-Léger-des-Aubées, Aunay-sous-Auneau, Auneau, Béville-le-Comte, Denonville, Oysonville, Sainville, Berchères-les-Pierres, Coltainville, Gasville-Oisème, Jouy, le Gué-de-Longroi, Nogent-le-Phaye, Prunay-le-Gillon, Saint-Symphorien-le-Château, Sours, Theuville, Ymeray.

Regroupement 4 :

La Framboisière, la Puisaye, Boissy-Les-Perche, La Ferté-Vidame, Le Mesnil-Thomas, Berou-la-Mulotière, Brezolles, Crucey-Villages, Digny, Maillebois-Blévy, Rueil-la-Gadelière, Senonches.

Regroupement 5 :

Dangers, Mittainvilliers, Véréigny, Aunay-sous-Crecy, le Boullay-Thierry, Chateaufort-en-Thymerais, Cléviliers, Laons, Saulnières, Thimert-Gatelles, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre, Tréon.

Regroupement 8 :

Bazoches-en-Dunois, Nottonville, Péronville, Guillonville, Terminiers, Janville, Orgères-en-Beauce, Sancheville, Tourny.

Regroupement 9 :

Boncé, Montainville, Rouvray-Saint-Florentin, Baudreville, Boisville-la-Saint-Père, Ouarville, Rouvray-Saint-Denis, Voves, Ymonville.

Regroupement 10 :

Civry, Conie-Molitard, Lutz-en-Dunois, Thiville, Donnemain-Saint-Mames, Moléans, Ozoir-le-Breuil, Saint-Cloud-en-Dunois, Villampuy, Authueil, Romilly/Aigre, Douy, Montigny-le-Gannelon, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin, la Ferté-Villeneuil, le Mée, Lanneray, Logron, Arrou, Châteaudun, Châtillon-en-Dunois, Cloyes-sur-le-Loir, Jallans, la Chapelle-du-noyer, Marboué, Saint-Denis-les-Ponts.

Regroupement 6 :

Amilly, Cintray, Fontaine-la-Guyon, Saint-Aubin-des-Bois, Magny, Marcheville, Bailleau-le-Pin, Nogent/Eure, Saint-Lupercé, Ver-les-Chartres, Bailleau l'Evêque, Barjouville, Champhol, Chartres, Dammarie, Fontenay/Eure, Le Coudray, Lèves, Luisant, Mainvilliers, Mignières, Morancez, Saint-Georges/Eure, Saint-Prest, Thivars.

Regroupement 12 :

Le Thieulin, les Corvées-les-Yys, Combres, Happonvilliers, Montigny-le-Chartif, Nonvilliers-Grand'houx, Belhomert-Guéhouville, Saint-Maurice-Saint-Germain, Champrond-en-Gatine, Montlandon, Saint-Victor-de-Buthon, Fontaine-Simon, Manou, Meaucé, Frétygny, Saint-Denis d'Authou, Landelles, Pontgouin, Vaupillon, Chuisnes, Courville/Eure, La Loupe, Saint-Arnoult-des-Bois

Regroupement 7 :

Alluyes, Montboissier, Trizay-les-Bonneval, Fresnay-le-Comte, Meslay-le-Vidame, Charonville, Saint-Avit-les-Guespières, Vieuvicq, Bouville, Dangeau, Illier-Combray, Unverre, Yèvres.

Regroupement 11 :

Argenvilliers, Beaumont-les-Autels, Luigny, Coudray-au-Perche, Saint-Bomer, Soizé, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Souancé-au-Perche, Trizay-Coutretot-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Coudreceau, Authon-du-Perche, la Bazoche-Gouet, Margon, Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais.

Regroupement 13 :

Dreux, Vernouillet.

Les collègues restés sans poste seront nommés à la rentrée.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
INFORMATION, CONSEIL
UN NUMÉRO : 02-37-21-15-32